



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 22-12-2025 /

Dossier complet le : 19-01-2026 /

N° d'enregistrement : 010911/KK P

1 Intitulé du projet

Reamenagement du Quai de la Fosse aval et de ses espaces publics - Nantes (44)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

METROPOLE NANTES METROPOLE

Raison sociale

NANTES METROPOLE

N° SIRET

24440040400129

Type de société (SA, SCI...)

Collectivités territoriales

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

CORTET

Prénom(s)

FLORENT

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
9. Infrastructures portuaires, maritimes et fluviales., 9B	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☒ Oui ☐ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Nantes Metropole poursuit l'aménagement de sa centralité par la remise en valeur du Quai de la Fosse, seconde étape du projet urbain Loire au Coeur (dit "projet LC" dans la suite du document) . Le projet global consiste dans un premier temps à conforter et sécuriser les ouvrages du Quai de la Fosse (estacade, mur d'arrière-quai et terre-plein arrière) afin de pérenniser la stabilité d'ensemble pour assurer la sécurité de l'espace. Dans un second temps le projet "LC" viendra aménager les espaces en surface en requalifiant le quai de la Fosse en promenade paysagère. Le confortement de la structure du quai projet nécessite le remplacement de la structure d'amarrage du navire patrimonial "Maille-Breze", amarre au quai de la Fosse.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet de réhabilitation du Quai de la Fosse, est de pérenniser la structure et de rétablir une capacité portante satisfaisante pour des questions d'usage et de sécurité. Il permettra également d'accueillir l'aménagement du Quai de la Fosse, dans la continuité du projet "LC" . Les aménagements projetés sur le quai de la Fosse sont principalement des espaces de promenades piétonnes et de circulation des cycles au sein d'un espace végétalisé, avec des accès ponctuels pour les véhicules de service. Les objectifs du projet sont : créer une nouvelle promenade paysagère ombragée en bord de Loire, révéler le patrimoine portuaire et fluvial, désimperméabiliser le secteur pour une meilleure gestion des eaux pluviales, restaurer la biodiversité et atténuer le phénomène d'îlot de chaleur urbain. Données clés : - Conservation de tous les arbres existants + 244 nouveaux arbres plantés - + de 10000m² d'espaces verts plantés. - + de 5 x plus de surfaces perméables par rapport à l'existant

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux de la rehabilitation du Quai de la Fosse seront divises en deux phases entre mi 2027 et mi 2029 : la phase 1 qui concerne les travaux sur la zone amont (reprise de l'estacade, des voutes et de l'exutoire de la Chezine, confortement du quai maconne) et la phase 2 qui concerne les travaux sur la zone aval (reprise de l'estacade, confortement du quai maconne). En phase 2, le Maille Breze sera deplace le temps des travaux. Afin de ne plus solliciter la structure du quai, un nouveau dispositif d'amarage sur duc d'Albe sera mis en place (ponton guide sur pieux, passerelle d'acces et ducs d'Albe d'amarage). Les travaux d'aménagement de l'espace public (projet LC) commenceront également d'amont en aval a partir de 2028, des la phase 1 terminee afin de mutualiser les emprises de chantier et de restituer les espaces publics le plus rapidement possible dans la continuité du Pont Anne de Bretagne qui sera termine. L'ensemble de l'emprise du projet sera cloturee en conservant une circulation pieton/cycle le long de la voirie du quai de la Fosse.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase exploitation, le confortement de l'estace beton, les voutes et l'exutoire de la Chezine permettra ainsi de restituer une capacite portante satisfaisante en adequation avec les futures surcharges d'exploitation. Les usages du quai seront alors amplifies. Il deviendra un lieu de promenade et de destination aux nouveaux usages de jeux, de repos et de convivialite. Les livraisons pour les differents pontons et acteurs du fleuves seront facilitees par la stabilite nouvelle de l'ouvrage.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Dossier Loi sur l'Eau avec evaluation des incidences Natura 2000; - Dossier de demande de derogation des especes protegees; - Autorisation speciale de travaux dans un SRP - saisine archeologique preventive

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Emprise travaux globale pour la rehabilitation du Quai de la Fosse Emprise travaux fluviaux pour la rehabilitation du Quai de la Fosse Emprise travaux projet espace public (hors emprises conjointes avec le projet de rehabilitation du Quai de la Fosse) Emprise conjointe entre les deux projets	(19810, m ²) (7460, m ²) (30352, m ²) (11885, m ²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ° ° " ° Lat. : ° ° ° " °

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ° ° " ° Lat. : ° ° ° " °

Point de d'arrivée : Long. : ° ° ° " ° Lat. : ° ° ° " °

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLUm de Nantes Metropole : Zone UMA (secteur Ouest du Quai de la Fosse), Zone PSMV (secteur Est du Quai de la Fosse), Zone Ne (Loire).

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

L'ouvrage du quai de la Fosse fera l'objet d'un dossier de déclaration d'existence, car du fait de son antériorité, l'ouvrage n'avait pas fait l'objet d'une autorisation. Les travaux de refecton de la structure du quai visent à la consolider sans en changer la géométrie ni l'apparence. Les travaux d'aménagement de l'espace public viseront à aménager d'ancien terre-plein portuaire déjà transformés en espace public.

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	ZNIEFF de type II "Vallée de la Loire à l'aval de Nantes" (520616267)
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Nantes Metropole, quatrième échéance, adopté le 27 juin 2024 : L'ambiance sonore au niveau de l'emprise du projet est dégradée (zone rouge (65-70dB) et zone violette (70-75dB) de la carte "Bruit multi-sources" concernant le quartier de l'île de Nantes).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Site patrimonial remarquable de Nantes qui correspond aussi au PSMV Monument historique et ses abords : Maison (1910143377), Maison O'Riordan, Hotel particulier (1910143582), Hotel Garreau, Eglise Notre-Dame du Bon Port, Observatoire de la Marine, Immeuble sur cours Cambronne - Facades et toitures (191014-3304, 3315, 3353 3375 3384 3430 3435 3456)
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	PRi de la Loire aval - agglomération nantaise : Le projet est situé en partie dans la zone réglementaire R (aléa fort en zone non urbanisée). Il ne prévoit pas de soustraire du volume à la crue. Un certain volume sera restitué à la crue
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Approuvé par arrêté du Préfet le 31 mars 2014
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Le projet se situe dans la : - Zone Natura 2000 - Directive Habitats : Estuaire de la Loire (FR5200621) - Zone Natura 2000 - Directive Oiseaux : Estuaire de la Loire (FR5210103)
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Pour le Quai de la Fosse, les déblais excédentaires issus du terrassement au niveau de l'estacade seront évacués en décharge. Une partie sera remise en place pour créer de nouveaux sols minéraux (paves existants) et de nouveaux horizons structuraux (remblais sableux remis en place après mélange) .
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Un apport d'enrochement sera nécessaire pour remettre en état le talus au pied du mur du quai.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Enrochement

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Les besoins en eau potable et eaux usées seront reliés aux réseaux existants sur le quai de la Fosse
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Une étude faune flore et habitat a été réalisée pour le Quai de la Fosse (cf Annexe 8). Les enjeux sur la zone projet se résument à la présence de l'Angelique des Estuaires, de la Scirpe triquet et d'un couple de Bergeronnette des ruisseaux. Un dossier CNPN sera réalisé. S'agissant du projet LC, aucun inventaire n'a été réalisé. Toutefois, les enjeux semblent restreints (surface
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☒	☐	u niveau de l'emprise du projet, des habitats d'intérêts communautaires non prioritaires caractéristiques de la ZSC - FR5200621 ont été identifiés (6430 : Megaphorbiaies nitrophiles à Liseron / 6430-5 : Megaphorbiaies oligohalines à Angelique des estuaires). Cependant, aucun oiseau caractéristique de la ZPS - FR5210103 n'a été identifié. Lors de l'installation de l'échafaudage de l'estacade et du rechargement du talus
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	L'emprise du projet est concernée par le risque inondation (une partie de l'emprise est située dans la zone réglementaire R du PPRi de la Loire aval dans l'agglomération nantaise). Lors de la phase travaux, le projet ne soustrait pas de volume à la crue et les installations chantier seront localisées hors des zones inondables. De plus, lors de la phase exploitation, la
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	En phase chantier, le projet du Quai de la fosse n'impactera pas le trafic sur le secteur en dehors de l'approvisionnement et l'évacuation en matériaux liés au chantier. En phase définitive, le projet d'aménagement Loire au Cœur vient limiter le trafic sur l'estacade aux seules véhicules livraisons et entretiens. Le trafic motorisé sera réduit drastiquement sur le bord du quai rapport à la situation actuelle.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	En phase chantier, les riverains pourraient être impactés par une gêne acoustique temporaire modérée. En phase définitive, le projet s'inscrit dans un contexte urbain sans générer de nuisances supplémentaires.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Le projet longe le Quai de la Fosse, un axe routier fréquenté et bruyant.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Des vibrations pourront être engendrées uniquement en phase chantier.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	L'éclairage du projet LC est conçu pour respecter la trame noire de la Loire (intégrer aux garde-corps, vers la promenade). Les intensités et positions sont étudiées en fonction des usages et de la faune.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Le trafic sur le quai en phase chantier pourrait avoir un impact très réduit sur la qualité de l'air, cet impact est néanmoins négligeable.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Les travaux du Quai de la fosse vont generer un volume de dechets minime qui sera envoye en filiere de traitement agreee.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Les travaux de rehabilitation du Quai de la fosse ne sont pas de nature a modifier les co-visibilites avec les elements du patrimoine. Le projet d'aménagement LC viendra conforter les perspectives sur le patrimoine architectural et paysager du site. Les facades patrimoniales seront mises en valeur en coherence avec le PSMV.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Les travaux de rehabilitation du Quai de la fosse vont engendrer un impact temporaire : legere deviation de la piste cyclable.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Les projets identifiés susceptibles de se dérouler à proximité et dans des temporalités semblables auront des effets cumulés dus à la nature des travaux ou à la proximité avec ce projet. Ces projets sont les suivants : - Projet de développement des nouvelles lignes de transport et de transformation du Pont Anne de Bretagne - Projet urbain du Bas-Chantenay

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Non concerne, distance importante avec les premières frontières.

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Impacts positifs : désimperméabilisation, végétalisation, création de noues, lutte contre l'îlot de chaleur, qualité de vie, développement des modes doux. Impacts négatifs : risque de pollution accidentelle des eaux superficielles (échafaudage), risque d'inondation en phase travaux (impact nul voire positif en phase définitive avec création de noues), possible dissémination d'espèces exotiques envahissantes, destruction possible d'espèces faunistiques et floristiques protégées et dégradation d'habitats d'intérêt (redaction dossier CNPN), gestion des matériaux, perturbation du trafic et de la qualité de l'air, nuisances sonores, lumineuses et vibratoires.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Limitation du risque de déversement accidentel : réalisation d'un POI, stockage adapté de substances polluantes, entretien des engins hors du site, tri et gestion des déchets, kit anti-pollution, prévention des services de l'état en cas d'incident ... Gestion des eaux pluviales lors de la phase travaux et exploitation : système d'assainissement, noues ... Base vie et engins de chantier hors des zones inondables et procédure de réduction de la vulnérabilité du chantier au risque d'inondation (suivi vigicrue et évacuation 48h) Lutte et gestion des plantes exotiques envahissantes : contrôle et éradication pour limiter leur propagation Adaptation de la période de travaux en fonction de la phénologie des espèces Pose de nichoirs favorables à la Bergeronnette des ruisseaux au niveau de l'exutoire de la Chezine Limitation de la pollution lumineuse perturbant la trame noire avec une réflexion sur l'éclairage du projet (couleur, puissance et orientation de la lumière) Réduction des emprises travaux Reutilisation ou réemploi des matériaux issus du site privilégiée Création d'une piste cyclable provisoire lors de la phase travaux

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La sequence ERC a ete integree des la conception du projet, de sorte que le projet ne modifie pas de facon substantielle le cadre de vie et impacte le moins possible l'environnement : gestion des eaux pluviales par infiltration, integration paysagere, continuite ecologique, modalites de realisation du chantier adaptees. Ainsi, l'ensemble des enjeux environnementaux du site sont pris en compte pour creer un projet vertueux pour l'environnement tout en ameliorant la qualite de vie des usagers. A noter que les incidences les plus fortes concernent le milieu aquatique, les deux especes floristiques et le site Natura. Ces incidences et la demarche ERC seront bien detaillees dans la procedure Loi sur l'eau (incluant une analyse des incidences Natura 2000) et dans le dossier CSRPN.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom CORTET

Prénom FLORENT

Qualité du signataire Directeur de l'Espace public - DG DELEGUEE FA

À NANTES

Fait le 19-12-2025 /



Signature du (des) demandeur(s)